

NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

UN LIBRARY

SEP 13 1982



Distr.  
GÉNÉRALE

A/37/431  
S/15389  
9 septembre 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-septième session  
Points 25, 58, 59 et 90 de l'ordre  
du jour provisoire\*  
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES  
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA  
SECURITE INTERNATIONALES  
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU  
BON VOISINAGE ENTRE ETATS  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE  
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES  
POUR LES REFUGIES

UN/SA COLLECTION

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-septième année

Lettre datée du 3 septembre 1982, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

Deux lettres, datées du 8 février et du 29 juin 1982, qui vous ont été adressées par le représentant de Kaboul, ont été distribuées comme documents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (A/37/84-S/14863 et A/37/329). Ces lettres déforment la situation qui prévaut en Afghanistan et comportent des allégations sans fondement dirigées contre le Pakistan.

Le Pakistan a été accusé à tort de permettre que son territoire soit utilisé pour mener des attaques armées et des manoeuvres de subversion contre l'Afghanistan, et de faire obstacle au retour des réfugiés afghans. On a également insinué que les autorités pakistanaises exploitaient le problème des réfugiés afghans à leur avantage.

\* A/37/150.

Il est clair que ces allégations sans fondement ne peuvent cacher la réalité objective de la situation en Afghanistan qui est un objet de sérieuse préoccupation pour la communauté internationale depuis près de trois ans.

Le problème de l'Afghanistan se résume essentiellement à l'intervention militaire étrangère et à l'imposition d'un régime au peuple de ce pays, qui constituent une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Ce fait est confirmé par les appels sans équivoque lancés à plusieurs reprises par la communauté internationale dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés et de la Conférence islamique, pour demander le retrait immédiat des forces étrangères de l'Afghanistan.

Le mouvement de résistance nationale qui persiste sur tout le territoire afghan est l'expression manifeste de l'opposition résolue du peuple afghan à la domination étrangère, conforme à une longue tradition de liberté. Une propagande sans fondement, aussi intensive qu'elle soit, ne saurait tromper la communauté internationale sur l'origine de la résistance nationale afghane.

Les allégations faisant état d'une ingérence de la part du Pakistan sont démenties par le fait que, depuis sa création il y a 35 ans, le Pakistan a toujours suivi strictement une politique de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires de ses voisins. Quelle qu'ait été l'orientation idéologique des précédents gouvernements de Kaboul, y compris les régimes du président Taraki et du président Hafizullah Amin, le Pakistan a tendu la main de l'amitié à l'Afghanistan, soucieux d'entretenir des relations de bon voisinage.

On ne saurait nier qu'en raison de sa proximité géographique, le Pakistan n'a pas été à l'abri des conséquences de la résistance nationale afghane contre la domination étrangère. Ces trois dernières années, près de 3 millions de réfugiés afghans ont été forcés d'abandonner leurs foyers et leurs maisons pour chercher refuge au Pakistan. Nous avons consacré une large part de nos propres ressources, ainsi que la précieuse contribution de la communauté internationale, à secourir les réfugiés dans leur malheur, et ce pour des raisons purement humanitaires. Le Pakistan accueillerait avec satisfaction le rétablissement de conditions normales en Afghanistan, qui permettraient aux réfugiés afghans de réintégrer leurs foyers dans la sécurité et l'honneur.

Afin de dénoncer la fausseté des allégations de Kaboul, le Gouvernement pakistanais s'est déclaré maintes fois prêt à faciliter la visite des camps de réfugiés par des observateurs neutres. Comme nous l'avons déclaré dans la lettre datée du 29 décembre 1981 que nous vous avons adressée (A/37/58-S/14820), les fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les représentants de nombreuses organisations internationales se rendent régulièrement dans ces camps. Or, l'on n'a jamais trouvé de preuve pour étayer les accusations figurant dans les lettres du représentant de Kaboul.

Comme le reste de la communauté internationale, le peuple et le Gouvernement pakistanais sont gravement préoccupés par les souffrances profondes des réfugiés afghans et souhaitent qu'ils regagnent leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur aussitôt que possible. L'argument fallacieux selon lequel les autorités pakistanaises font obstacle au retour des réfugiés ou exploitent la situation à leurs propres fins traduit un mépris total pour les souffrances humaines et une disposition cynique à déformer et à dénaturer les faits.

Les réfugiés afghans, qui ont quitté leurs foyers à la suite de persécutions et de répressions, sont libres de retourner dans leur pays s'ils le souhaitent. Toutefois, on ne saurait s'attendre à ce que le Pakistan les force à retourner en Afghanistan contre leur gré.

Les prétendues déclarations d'"amnistie" émanant de Kaboul sont bien connues des réfugiés afghans au Pakistan car elles ont été diffusées à maintes reprises par la radio de Kaboul et ont été suffisamment rapportées par les organes d'information pakistanais et internationaux. Le Pakistan a proposé que ces déclarations soient également communiquées aux réfugiés afghans par l'intermédiaire d'une institution internationale impartiale.

Conformément aux résolutions que l'Assemblée générale a adoptées à sa sixième session extraordinaire d'urgence en janvier 1980 ainsi qu'à ses trente-cinquième et trente-sixième sessions, le Pakistan a donné suite, dans un esprit positif et constructif, aux efforts que vous avez déployés pour rechercher un règlement politique. Le Pakistan s'est félicité des visites qu'a effectuées votre représentant personnel, M. Diego Cordovez, dans la région et a participé aux discussions indirectes organisées grâce à vos bons offices à Genève en juin 1982. Soyez assuré que nous continuerons à appuyer les efforts que vous faites pour parvenir à un règlement politique de la crise en Afghanistan, qui a causé tant de souffrances au peuple de ce pays et qui risque de perturber la paix et la sécurité de notre région.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 25, 58, 59 et 90 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur et Représentant permanent,

(Signé) S. Shah NAWAZ

-----